

La feuille de chou

Juin 2009 - n°26



**Le 14 juillet
Fête Nationale ...**

... NOUVEAU PROGRAMME À DÉCOUVRIR

**Relevé des
compteurs d'eau**
Semaine du
22 au 25 juin

**Le 15 août
Brocante de la Saint Sauveur**



Le bulletin
municipal

DE CHAMPROND
EN GÂTINE

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous présenter
une nouvelle édition ...

Responsable de publication:
Philippe GUILLET

A la rédaction des articles :

- Membres de la commission communication
- Associations
- Artisans - commerçants
- Secrétariat de la mairie
- les bénévoles

A la relecture des articles :

- Marie France BEAUCHET
- Céline VEDIE,
- Jean TAQUET
- Eric LEGROS
- Luc LIARD,
- Philippe GUILLET

A la mise en page :
Céline VEDIE

Le chou du Maire

Mesdames, Messieurs,

Avec l'été, notre nouvelle Feuille de Chou arrive, les chantiers mis en route par la commune ou la communauté de communes avancent.

Les travaux de la cantine doivent être finis comme prévus pour qu'à la prochaine rentrée scolaire les élèves de notre école puissent profiter de cet espace rénové et agrandi, la partie cuisine sera quant à elle complètement transformée et mise aux normes. D'ores et déjà on peut apprécier extérieurement l'extension dont une partie est bardée de bois.

Notre Plan Local d'Urbanisme en est à sa dernière phase, l'enquête publique est terminée, il restera au Conseil Municipal de délibérer sur les différentes demandes formulées, il devait être opérationnel cet automne, ce qui se traduira par l'ouverture à la construction de nouveaux terrains à bâtir.

Le lotissement le Bois des Souches commence à voir des maisons sortir de terre, huit permis de construire ont d'ores et déjà été demandés, il apparaît que les prix des terrains sont dorénavant plus attractifs.

Les travaux de la maison Petite Enfance de la communauté de communes ont été retardés mais devront commencer au mois de juillet.

L'accueil de loisirs du mercredi à La Loupe devait être opérationnel à la rentrée scolaire. Pour ceux et celles qui pourraient être intéressés soyez vigilants au respect des délais d'inscription pour ces deux nouveaux services.

Les locaux de l'usine Quebecor sont en voie d'acquisition et permettront à toutes les entreprises qui le souhaitent de pouvoir disposer de locaux suivant leurs besoins.

La Maison Pluridisciplinaire de Santé qui sera dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de La Loupe, a désormais quatorze demandes de professionnels de santé, un architecte programmeur œuvre à la répartition des locaux au mieux des intérêts de chacun.

Nous prévoyons à l'automne, une réunion publique d'informations et d'échanges pour les habitants des hameaux de la commune.

Je vous rappelle également que chaque enfant de la commune a le droit, chaque année, à quelques tickets gratuits d'accès à la piscine intercommunale de Fontaine Simon.

Avec le printemps, les manifestations communales et associatives se sont développées, vous en trouverez les comptes-rendus dans les pages suivantes.

Pour les manifestations du 14 juillet et du 15 août des innovations vont voir le jour avec notre espoir que nous soyons plus nombreux à pouvoir les apprécier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture à tous de cette nouvelle édition de la Feuille de Chou.

Eric Legros

SOMMAIRE



La feuille municipale

Le conseil et ses commissions
Les résumés des conseils municipaux
Les élus, leurs actions...
Site internet

p.1
p.2 à 12
p.13
p.14

La feuille infos



Du côté des associations
Du côté des commerçants et artisans
Les dates à retenir
Etat civil
Du côté des petites annonces
Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine

p.14 à 18
p.19
p.19
p.20
p.20
p.21



La feuille pratique

Les services communaux et intercommunaux
Numéros infos et permanences utiles
Les mots croisés de Guy DEMANGE

p.22 à 25
p.25 à 29
p.30





La feuille municipale

Le conseil et ses commissions

Les membres du conseil municipal	Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Denis Granger 3^{ème} Adjoint : Jean Taquet	Les conseillers : Marie-France Beauchet Christian Bornet Didier Guyon Claude Imhof Luc Liard Céline Védie Daniel Vidal
-------------------------------------	---	--

Les commissions communales

" **Bâtiments communaux** : Vice-président Jean Taquet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet,
Daniel Vidal

" **Voirie et Réseaux** : Vice-président : Denis Granger, Luc Liard
Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet

" **Fêtes-Fleurissement**: Marie-France Beauchet, Philippe
Guillemet, Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal

Personnes hors conseil:

Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison

" **Finances: ensemble du conseil municipal**

" **Commission d'appel d'offres** : Président Eric Legros
Titulaires : Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie

" **Urbanisme** : Vice-président Philippe Guillemet
Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet,
Céline Védie

" **Eau et assainissement**: Vice-président Denis Granger
Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Céline Védie

" **Centre communal d'Action Sociale:**

Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal
Philippe Guillemet

Personnes hors conseil:

Denise Bigeault, Brigitte Wardavoir, Nicole Caillard, Jocelyne Préhu

" **Communication** : Vice-Président Philippe Guillemet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard,
Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. Personnes hors conseil :
Patricia Dumas, Alfred Perrin, Claudine Tison

" **Suivi de la gestion de la salle des fêtes** : Daniel Vidal

Les commissions intercommunales

P Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire

Président : Eric LEGROS

Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal

**P Syndicat Intercommunal de Ramassage et
Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):**

Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET

Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD

P Syndicat électrique:

Délégué titulaire : Didier GUYON

Délégué suppléant : Denis GRANGER

**P Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le
développement du Perche (SIAP):**

Délégué titulaire: Eric LEGROS

Délégué suppléant: Claude IMHOF

P Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire: Claude IMHOF

Délégué suppléant: Christian BORNET

P Interconnexion des réseaux d'eau potable:

Titulaire : Denis Granger

Suppléant: Jean Taquet

P Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS, Claude IMHOF

P Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS, Daniel VIDAL

P Centre National d'Action Sociale:

Marie-France BEAUCHET

P Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

P Communauté de communes des Portes du Perche :

Délégués titulaires :

Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)

Philippe Guillemet

Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF

Commission communale des impôts directs

Titulaires : Védie Céline, Bigeault Bernard, Renard Dominique,
Fillette Michel, Houdy Olivier, Guibert Jean Luc.

Suppléants : Dumas Patricia, Lunel Catherine, Wardavoir Brigitte,
Caillard Nicole, Lorin Claude, Monthuir Bertrand.

Les résumés des conseils municipaux

~ Séance du conseil municipal du 24 février 2009 TM

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 24 février 2009 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Absent : D.VIDAL pouvoir à J.TAQUET

Absent excusé : D.GUYON

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2008, qui est approuvé à l'unanimité.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : Service de distribution d'eau potable**

Le compte administratif 2008 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. En section de fonctionnement, il fait apparaître un excédent de 13981.25 € et un excédent cumulé de 15 948.28 € qui est affecté en recettes d'investissement pour 13033.20 € et reporté en recettes de fonctionnement pour 2915.08 € au budget primitif 2009. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 15 390.39 € et un déficit cumulé de 13 033.20 €. Ce déficit est notamment dû à l'étude concernant l'assistance à la mise en régie, qui est non subventionnée ainsi que par le reversement de la TVA à la Lyonnaise des Eaux sur les immobilisations.

- **BUDGET PRIMITIF 2009 : Service de distribution d'eau potable**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2009, qui s'équilibre à 70 187 € en section de fonctionnement et à 46 380 € en section d'investissement. En section de fonctionnement, les frais de personnel ont été répartis entre les budgets eau pour 2/3 et assainissement pour 1/3. En section d'investissement, il est prévu :

- l'achat d'une motopompe, d'un détecteur de métaux et l'achat de compteurs pour 2000 €
- le renouvellement de quelques branchements plomb et la mise en place de compteurs pour les communes de Le Thieulin et Friaize pour 14000 €
- la protection du périmètre de captage pour 13000 €

En ce qui concerne le renouvellement des branchements plomb, il est décidé d'en planifier une partie . 70 sont à prévoir c'est pourquoi il faudrait en renouveler régulièrement sur les 5 ans à venir .

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : Service d'assainissement**

Le compte administratif 2008 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 12 505.26 € et un excédent cumulé de 18 772.64 € qui est reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2009. En section d'investissement, il laisse apparaître un excédent de 64 288.34 €, qui est reporté en recettes d'investissement, cet excédent est dû essentiellement à la réserve pour le solde du paiement des silos à boue.

- **BUDGET PRIMITIF 2009 : Service d'assainissement**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2009, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 772 € en section de fonctionnement et à 123 340 € en section d'investissement.

En dépenses d'investissement, il est prévu la modification du zonage d'assainissement pour 2000 €, le solde des travaux de construction des silos à boues et la réfection de tampons pour 116 140 €. En ce qui concerne les désordres sur les silos à boues, il a été demandé à l'avocat selon ses propositions de saisir un expert auprès du tribunal administratif.

La réhabilitation du réseau d'assainissement est à prévoir pour les années à venir. Il est à noter que des tranches de travaux avaient été définies lors du diagnostic, avec une priorisation suivant l'urgence de la réhabilitation à

prévoir. Les travaux par colmatage à la résine pour rendre étanche le réseau sont à envisager, cette solution étant la plus facile à mettre en œuvre.

De plus des tests à la fumée avaient permis d'établir les constructions dont les gouttières étaient raccordées au réseau d'assainissement collectif. En réétudiant le diagnostic, il sera bon de vérifier la conformité des rejets d'eaux pluviales de ces constructions et le cas échéant de se retourner vers les propriétaires pour qu'ils remédient rapidement à ces rejets illégaux.

• **TARIFS DE L'EAU**

Mr le Maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des tarifs de l'eau et de l'assainissement ainsi que les tarifs des branchements. Il est à souligner que les communes n'ayant jamais été en affermage ont souvent dans notre secteur un prix du m³ d'eau inférieur à 1 € La mise en régie de notre service d'eau avec des tarifs identiques à ceux pratiqués par la Lyonnaise des Eaux permet de dégager un excédent pour pourvoir aux travaux nécessaires. En ce qui concerne les ventes d'eau en gros, le volume vendu est basé sur les consommations des abonnés concernés mais ne comprend pas les éventuelles fuites du réseau, c'est pourquoi il serait utile d'installer des compteurs spécifiques, lesquels ont fait l'objet d'une demande de tarifs.

Mr Legros rappelle au conseil que les tarifs concernant le service d'assainissement n'ont jamais été augmentés depuis la mise en régie soit depuis 1999, après débat, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour cette année 2009.

Le conseil fixe néanmoins le tarif de remplacement d'un compteur gelé à 120 €

• **REGLEMENT DU SERVICE D'EAU**

Deux modèles de règlement ont été adressés aux élus pour une lecture avant la réunion. Par conséquent, le conseil municipal retient le règlement établi par Service Public 2000. Quelques précisions et modifications y sont apportées notamment en ce qui concerne :

- l'article 2 : Obligations et droits de la régie

Ajout aux circonstances exceptionnelles : intempéries

- l'article 5 : Nouveaux branchements

Le branchement est réalisé sur demande par la régie, qui présente au demandeur un devis détaillé des travaux établi sur la base du bordereau des prix et ce pour une longueur maximale de 5 ml.

- l'article 12 : Règles générales concernant les compteurs

En cas de dommage, la régie se réserve le droit de facturer les dégâts correspondants.

- l'article 13 : Emplacement des compteurs

Suppression de la phrase relative à l'installation d'un système de relevé à distance par la régie lorsque les compteurs ne peuvent être placés qu'à l'intérieur des logements.

- l'article 14 : Remplacement des compteurs

Suppression de la phrase relative au gel ou détérioration de compteurs malgré la mise en œuvre par l'abonné des moyens de protection

- l'article 15 : Relevé des compteurs ou changements de compteur

La régie procède à un relevé des compteurs au moins une fois par an.

- l'article 19 : Conditions générales de la fourniture d'eau

Remplacement de 5 jours ouvrés par 7 jours ouvrés suivant la souscription d'un abonnement pour que la régie fournisse de l'eau à tout demandeur

- l'article 24 : Dégrèvements pour fuites

L'abonné paiera alors l'équivalent de sa consommation annuelle moyenne des trois dernières années au tarif normal en vigueur, le surplus sera facturé à demi tarif.

- l'article 29 : Défaut de paiement

Remplacement de Trésorerie de Champrond-en-Gâtine par Trésorerie de La Loupe

Le règlement sera soumis pour avis au service juridique de l'association des maires. Il sera ensuite remis aux nouveaux abonnés et mis en ligne sur le site Internet communal.

- **SUBVENTIONS 2009**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations communales et intercommunales :

SUBVENTIONS

Libellés	Subventions 2009
Association des Anciens combattants	50
Un Petit Air de Culture	460
Coopérative Scolaire	10 €/ enfant scolarisé soit 510
Société de Pêche	230
Perche Association Football	230
Perchemin	150
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	200
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	100
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	60
Amis des Jumelages du Canton	60
U.S.E.P du Perche	100
Les Contrats Bleus	80
Stade Loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	200
Association des Parents d'Elèves	160
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	50
La Croix Rouge	80
Comice Agricole	80
TOTAL	3380

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE GAZ**

Mr le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transports et de distribution de gaz. Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance par application du taux maximal par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation. Accord du conseil pour fixer le taux maximal.

- **AVENANT AU CONTRAT DE P.L.U.**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la modification du projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avenant par le cabinet Roumet-Guittel, dont le coût s'élève à 1196 €. Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

- **CONVENTION FCTVA**

Mr Legros fait part au conseil municipal du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA, qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009. Par conséquent, le conseil municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 soit 146 192 € et décide d'inscrire au budget environ 150 000 € de dépenses réelles d'équipement.

- **MODIFICATION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DU SABLE A LA SABLIERE DU THIEULIN**

Mr le Maire informe le conseil qu'une demande de modifications des installations de traitement, criblage, lavage et séchage de sables par les sablières du Thieulin fait l'objet actuellement d'une enquête publique. La modification des installations consiste en :

- ajout d'une autre unité de séchage avec un sécheur rotatif
- modification du système de refroidissement
- modernisation du système de lavage des sables
- ajout de 8 silos de stockage d'une capacité unitaire de 250 tonnes
- une unité de chargement supplémentaire des camions.

Les unités de lavage, séchage et classification se situeront dans un bâtiment d'environ 2030 m² agrandi d'environ 720 m² par rapport à l'actuel

Des modifications seront également apportées à une partie de ces annexes :

- un hall de stockage des matériaux ensachés d'environ 375 m²
- un atelier de réparation/entretien d'environ 150 m²
- la création d'un nouvel accès au site qui permettra le stationnement des camions en attente de chargement, distinguant les accès pour les sables humides et les sables secs.

La modernisation des installations de traitement permettra d'optimiser la gestion des énergies et d'augmenter la capacité de production jusqu'à 400 000 tonnes.

Le conseil municipal sollicite une vérification de l'étanchéité des cuves de stockage des hydrocarbures. Il est également demandé d'élargir le périmètre de protection du captage d'eau potable vu la proximité du site des sablières, ceci à voir avec le bureau d'études chargé du dossier. Le conseil municipal autorise la modification des installations de traitement de sables des sablières du Thieulin.

- **PASS-FONCIER**

Mr Legros rappelle au conseil que deux terrains du lotissement ont été attribués dans le cadre du Pass-Foncier et que 8 à 9 lots sont retenus. Deux nouveaux permis de construire viennent d'être déposés. A noter que l'agence départementale de Nexity a été transférée à Orléans. Nexity sollicite la mise en place de nouveaux Pass-Foncier pris en charge par la commune et le Conseil Général. Pour des raisons budgétaires, le conseil n'autorise pas de nouveaux Pass-Foncier, il sollicite auprès de Nexity une vérification des clauses du contrat d'engagement, clauses qui se trouvent dans le document signé par les deux parties devant notaire.

• QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire présente au conseil la liste des membres désignés par les services fiscaux pour siéger aux commissions communales des impôts directs :

La commission des impôts sera convoquée avant l'été pour une remise à jour des valeurs locatives.

Mr le Maire fait part au conseil :

- d'une proposition du Conseil Général pour acquérir un défibrillateur au coût d'environ 1500 €: refus du conseil.
- De la rédaction de l'arrêté réglementant la circulation sur le Chemin de César, quelques modifications y sont apportées.
- Du démarrage des travaux d'extension du restaurant scolaire le 2 mars 2009, les enfants déjeuneront pendant la durée des travaux soit jusqu'à début juillet à la salle des fêtes et y seront transportés par le car scolaire en deux allers et retours. Le mobilier de la cuisine est en partie déménagé. Les organismes bancaires seront à nouveau sollicités pour présenter une nouvelle offre de prêt pour financer les travaux.

Des problèmes liés au stationnement aux abords de la salle des fêtes sont soulevés depuis la mise en place de la clôture. Des aménagements sont à prévoir, leur coût est à estimer pour le vote du budget.

Le repas de Printemps est programmé le 29 mars 2009.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 26 mars 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

~ Séance du conseil municipal du 26 Mars 2009 TM

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 26 mars 2009 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Absent : Luc Liard pouvoir à Eric Legros

Présence de Mr Le Gall Lionel, receveur municipal

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 24 février 2009, qui est approuvé à l'unanimité, lequel fait l'objet de quelques remarques et précisions notamment en ce qui concerne :

- le règlement du service d'eau potable, qui est consultable en mairie
- le tarif de remplacement d'un compteur gelé à revoir en fonction du diamètre du branchement
- l'engagement de Nexity pour réaliser toutes les finitions du lotissement quand toutes les constructions seront achevées

• COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2008, qui laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 34 914.10 € et en section d'investissement un déficit de 53 467.17 €. L'excédent de fonctionnement est affecté au budget primitif 2009 en recettes d'investissement pour couvrir partiellement le déficit d'investissement, qui lui, est reporté au budget primitif 2009 en dépenses d'investissement

Sous la présidence de Claude Imhof, le compte administratif 2008 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire précise que d'importantes économies ont été réalisées en fonctionnement, notamment dues aux vigilances accrues des adjoints et de la commission des fêtes.

• BUDGET PRIMITIF 2009

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2009. Des lignes de détail concernant certains comptes y ont été insérées afin d'avoir une meilleure lisibilité des dépenses et recettes et de rendre compte au conseil municipal des économies réalisées entre les exercices 2007 et 2008. Il est en effet constaté un écart de près de 30 000 € entre les prévisions et les réalisations de fonctionnement en 2008.

Le budget s'équilibre à 289 001 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Mr Legros informe le conseil que la participation au Syndicat Scolaire est en baisse, elle est due à la prise en compte des nouveaux chiffres de population du dernier recensement. Il est à noter une importante baisse de la participation à la régie de transport due à la prise de la compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} juillet 2009, qui prend en charge l'intégralité des dépenses du second semestre. Les effets de l'adhésion à la CDC sont maintenant perceptibles. Toutefois la prise de nouvelles compétences engendrera une augmentation de la compensation négative mais globalement un gain sur les charges transférées. La Communauté de Communes, quant à elle bénéficiera de dotations supplémentaires, c'est pourquoi elle doit prendre de nouvelles compétences notamment le SDIS actuellement à l'étude, pour profiter d'une augmentation de la DGF. La communauté de communes a le projet en effet d'acquérir les locaux détenus par Quebecor.

Par ailleurs, il est décidé de solliciter une augmentation de la redevance liée au shelter au Ministère de l'Intérieur, redevance identique depuis la mise en place du relais. Mr le Maire informe le conseil que l'entreprise Tous Services Animaliers va quitter le local qu'elle occupait dans les bureaux de l'ancienne gendarmerie le 31 mars 2009. Il propose d'étudier la possibilité de mettre ce local en logement d'habitation.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 200 935 € en dépenses et en recettes. Il est prévu en dépenses :

- l'aménagement du réfectoire : 114 200 €
- la réfection de la rue de la Lutonnerie et l'enduit de la ruelle du Prieuré : 9 400 €
- la modification du Plan Local d'Urbanisme : 1 200 €
- le logiciel Segilog : 1 830 €
- l'éclairage public Beaurepaire : 2 500 €
- le remplacement des foyers d'éclairage public entre la route de Combres et la Place de l'église : 1 300 €
- la réfection de la passerelle de l'étang du Panama : 1 500 €
- l'achat d'une débroussailleuse, d'un taille-haie, d'une tronçonneuse, d'un meuble pour le copieur, d'un écran, de quelques tables supplémentaires pour la salle des fêtes : 4755 €
- la caution des logements : 640 €
- le remboursement du capital des emprunts : 11 642 €
- du report du déficit 2008 : 53 468 €

Les recettes sont essentiellement constituées de subventions, de la taxe locale d'équipement, du FCTVA 2007 et 2008 et d'un prêt de 55 468 € montant réduit du fait de l'excédent de fonctionnement 2008.

Afin de ne pas augmenter l'endettement de la commune, Mr Le Gall propose que le budget annexe d'assainissement prête au budget général 55 468 €, possibilité avantageuse car sans intérêts, une simple ligne de trésorerie à contracter auprès d'un organisme bancaire suffirait pour palier aux délais de versement des subventions et du FCTVA 2009. Accord du conseil.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'instituer une taxe de séjour pour les cabanes en l'air, délibération à prendre lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes des contributions directes sachant qu'elles ont augmenté de 3 % l'an passé et qu'une forte augmentation a été votée par le Conseil Général cette année. De plus, les charges de la commune font l'objet d'une gestion rigoureuse.

Par conséquent, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget présenté.

• SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Mr Le Gall présente au conseil municipal la situation financière de la commune :

- comparaison des charges et des produits de fonctionnement entre 2007 et 2008 soit + 0.5 % pour les charges et + 7.8 % pour les produits, ce qui montre une bonne maîtrise des charges et une bonne progression des recettes.

En 2008, 100 € du budget de fonctionnement était affecté pour 30 € aux charges réelles, 26 € aux charges de personnel, 32 € aux subventions et participations, 3 € aux charges financières et 9 € à l'autofinancement pour permettre l'investissement.

- comparaison des charges et des produits de fonctionnement avec ceux des communes du département de la même strate démographique. Pour notre commune, les charges de personnel, les autres charges et les charges financières sont supérieures à celles du département. Le produit fiscal a progressé de 6.5 % ainsi que la capacité d'autofinancement qui reste toutefois inférieure à la moyenne départementale. La capacité d'autofinancement doit en priorité être utilisée pour le remboursement de la dette.

En ce qui concerne la fiscalité, les bases sont légèrement supérieures aux moyennes en ce qui concerne le foncier bâti, elles sont proches de ces moyennes en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Les taux sont inférieurs aux moyennes départementales pour le foncier bâti et la taxe d'habitation mais supérieurs pour le foncier non bâti. La commune dispose donc d'une marge de manœuvre en matière d'augmentations des taux d'impositions.

• MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.D.C.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes qui concernent les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace

Aménagement du parking de la gare de La Loupe

- Action de développement économique

Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Perche

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, participation à la Mission Locale Ouest et Sud de l'Eure et Loir (MILOS ex PAIO)

Acquisition et gestion de bâtiments industriels et artisanaux

- Voiries

A compter du 01/10/2009

La compétence voirie s'exerce sur l'ensemble des voies et trottoirs existants faisant partie du domaine public des communes à l'exclusion :

- o des espaces verts
- o de l'éclairage public, du nettoyage, du réseau d'eau pluviale, du réseau d'assainissement, de la signalisation horizontale, de tous les équipements liés à des mesures de police de la circulation, du balayage et du déneigement des voies qui relèvent de la compétence des communes.

La communauté de communes assurera le financement général de cette compétence au moindre coût. Elle percevra les subventions publiques pour ces travaux. Le reste à charge pour des raisons d'équilibre budgétaire sera financé à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes des Portes du Perche et à hauteur de 50 % par le biais d'un fonds de concours, par les communes bénéficiaires de travaux.

- o Délégation de maîtrise d'ouvrage

- Education sport et culture

A compter du 01/07/2009

Gestion des transports scolaires et périscolaires de la maternelle et du primaire. Dans ce cadre, la communauté de Communes se substitue aux communes membres au sein du SIVOP du Thieulin et du Syndicat Scolaire Champrond-Montlondon-Montireau-St Victor.

En ce qui concerne les travaux de voirie, les communes réaliseront des travaux au même rythme qu'actuellement. Le déneigement des voies communales est exclu de la compétence, bien que nécessaire pour une mutualisation des moyens, question à soumettre à la CDC ou solliciter le Conseil Général pour un élargissement des travaux de déneigement aux voies communales.

La délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC va permettre à la CDC de réaliser les travaux, de récupérer ensuite la TVA au trimestre, de solliciter les subventions et la part résiduelle aux communes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes.

- **PROJET SAGE**

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Huisne est présenté au conseil municipal. La partie communale concernée par le projet est située à la Garenne, mais sa surface ne nous est pas indiquée.

Pas d'opposition du conseil municipal au projet.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Réunion sur l'étude d'interconnexion des réseaux d'eau potable

Denis Granger présente le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté ce jour avec Jean Taquet où il a été question de la synthèse des conclusions de l'étude et en ce qui concerne plus particulièrement la commune d'une possibilité d'interconnexion avec les Corvées les Yys. Etant donné le caractère provisoire du forage réalisé aux Corvées, la commune des Corvées a le projet de réalisation d'un forage définitif d'un diamètre de 40 cm pour une pompe. Toutefois si elle créait un forage plus important permettant ainsi une interconnexion avec notre commune, le surcoût serait de 10 000 € sachant que la participation de Champrond s'élèverait à 1000 ou 2000 € selon les subventions accordées. Il est évoqué une étude pour la création d'un syndicat des eaux entre deux communes mais cette possibilité ne serait pas encouragée par les services de l'Etat.

Considérant la possibilité d'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les Corvées les Yys à terme, le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'un forage plus important par la commune des Corvées.

Réunion de la commission des fêtes du 04/03/09

Cette réunion a fait l'objet de la préparation du repas de Printemps, qui aura lieu dimanche 29 mars. L'animation sera assurée par deux musiciens de la Sarthe, le repas sera concocté par le Sébastopol, un panier garni sera offert au doyen, un cadeau sera offert aux personnes âgées de plus de 70 ans ayant leur anniversaire en mars, la table sera décorée de fleurs, qui seront ensuite offertes aux dames, les menus seront réalisés par Nicole Caillard. De l'aide est sollicitée auprès des élus présents à la soirée «Volcans» samedi 28 mars pour mettre les tables en place.

Réunion SIRTOM

Philippe Guillemet présente le compte-rendu de la dernière réunion, qui a fait l'objet du vote du budget et il indique qu'un bilan sera inséré dans la Feuille de Chou.

Mr Legros fait part au conseil que le marché concernant l'aménagement de la Maison Petite Enfance dans le cadre de la CDC a été refusé par la Sous-Préfecture, ce qui retarde le dossier de quelques mois.

Mr Granger indique au conseil qu'un ancien fournil situé rue du Château d'Eau à Beaurepaire a fait l'objet de démolitions et que par conséquent il ne s'effondre pas.

Des conseils d'aménagement d'un accès aux handicapés pour la mairie et l'école ont été demandés à Mr Carre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 28 avril 2009 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Absent excusé : D.GUYON

Mr le Maire propose tout d'abord d'aller voir l'avancement des travaux d'aménagement et d'extension de la cantine scolaire. Les travaux sont en effet bien avancés, les menuiseries sont toutes posées, le carrelage sera posé prochainement, les délais d'achèvement seront vraisemblablement respectés. Quelques anomalies ont été constatées par Jean Taquet, qui surveille régulièrement le chantier et qui sollicite le maître d'œuvre et les entreprises afin d'y remédier.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées à propos :

- De la compétence transports scolaires qui sera transférée à la CDC : C'est la CDC, qui adhère au syndicat intercommunal constitué de communes non adhérentes à la CDC, lequel conserve sa régie de transport contrairement aux communes adhérentes à la CDC dont la régie de transport se trouvera dissoute. Mr Legros indique par ailleurs que la CDC mène une réflexion pour permettre des sorties culturelles scolaires de qualité.
- Du bureau de l'ancienne gendarmerie, qui a été proposé à Nexity comme vitrine commerciale du lotissement, Nexity ayant indiqué qu'elle avait mis en action d'autres plans, qui fonctionnaient bien.
- Du forage des Corvées les Yys permettant une interconnexion des réseaux d'eau potable, le conseil impose une participation au forage plafonnée à 2000 €
- Le conseil municipal décide de demander au conseil général le nombre de véhicules circulant sur la RD 941 pour faire suite à l'accès au lotissement et à la mise en sécurité du bourg.

• **DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS TRANSPORTS SCOLAIRES ET VOIRIE DE LA CDC**

- Commission voirie

Délégué titulaire : Denis Granger

Délégué suppléant : Luc Liard

- Commission transports scolaires

Délégué titulaire : Eric Legros

Délégué suppléant : Daniel Vidal

• **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE Mr AGERON**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que Mr Ageron Dominique a été recruté en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi en décembre 2008 en remplacement de Mr Daout pour s'occuper des services d'eau et d'assainissement. Sachant que Jérôme Granger a arrêté de travailler début janvier pour cause d'accident de travail et que les travaux communaux ne sont réalisés que partiellement, Mr le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de travail de Mr Ageron. Un tableau récapitulatif des nombres d'heures avec le coût correspondant pour la commune est présenté au conseil municipal. Il est également proposé de valoriser cet emploi par divers travaux.

Le conseil décide de porter le temps de travail de Mr Ageron à 30 h dès que possible, sachant que l'aide de l'Etat est de 70 %. Des nouvelles dispositions gouvernementales seront mises en place en septembre prochain,

qui permettront l'obtention d'une aide de l'Etat de 90 % lors du renouvellement du contrat de Mr Ageron pour une durée de 15 mois.

- **ADHESION AUX SERVICES OPTIONNELS DU CENTRE DE GESTION**

Mr le Maire présente au conseil municipal les missions facultatives du centre de gestion :

- la prestation « service de remplacement » permettant le remplacement des agents de la filière administrative à un coût moindre lorsque la collectivité est affiliée (actuellement 170 €par jour au lieu de 240 €)
- la prestation « service d'accompagnement » permettant d'accompagner les nouveaux agents ou les agents déjà en poste et d'assurer une mission de conseil aux élus
- la mission « aide au recrutement » qui consiste en la rédaction de l'annonce, la sélection des candidatures et la participation aux entretiens de recrutement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer aux missions facultatives payantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir dénommées « service de remplacement », « service d'accompagnement » et « aide au recrutement »
- autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir, s'inscrivant dans le cadre de l'une de ses procédures.
- Prend acte que cette adhésion n'engendre aucune cotisation annuelle pour la collectivité
- Prend acte de la révision annuelle éventuelle des tarifs par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion

- **INSTITUTION D'UNE TAXE DE SEJOUR SUR LE SITE DES CABANES EN L'AIR**

Mr le Maire informe le conseil municipal que des collectivités ont institué des taxes de séjour spécifiques à certains types d'hébergement. Il est donc possible de cibler les hébergements touristiques pour fixer une taxe de séjour.

Le permis d'aménager des cabanes en l'air a été déposé en mairie depuis une quinzaine de jours avant l'obtention de l'avis favorable de l'Etat sur le Plan Local d'Urbanisme, il sera déposé prochainement à la D.D.E.

Les panneaux signalant l'interdiction de tous véhicules à moteur sur le chemin rural n°11 sont arrivés et l'arrêté a été pris. Ces informations seront communiquées à la commune des Corvées les Yys La délibération instituant la taxe de séjour sera prise lors du prochain conseil. Il sera demandé à d'autres collectivités le tarif de leur taxe de séjour.

Mr le Maire fait part au conseil que l'association Perchemin a tenu récemment son Assemblée Générale permettant le renouvellement du bureau. Ainsi, Mme Claise Marie-Christine a été élue présidente, Mr Liard Luc, vice-président, Mme Beauchet Marie-France, secrétaire, Mr Bornet Christian trésorier, Mr Marc Le Corre, secrétaire adjoint, Mme Claudine Tison, trésorière adjointe, d'autres personnes en sont membres. L'association a programmé quelques manifestations.

- **ANIMATIONS D'ETE EN MILIEU RURAL**

Mr Legros informe le conseil que la Communauté de Communes a été sollicitée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place d'animations en milieu rural financées par le Conseil Général, l'information a été relayée par l'association Les Contrats Bleus, Mr Legros a proposé la candidature de Champrond. Un mur d'escalade serait installé à proximité du terrain de football et une piste de roller sur le terrain de tennis la deuxième semaine de juillet. La seule contrainte est d'aller chercher le mur d'escalade à Voves. Le conseil donne son accord pour la mise en place de ces animations. La commune réalisera la protection du site par un balisage et l'installation de barrières.

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil :

- que le Plan Local d'Urbanisme a reçu un avis favorable de l'Etat, lequel fera l'objet d'une enquête publique qui débutera le 16 mai et se terminera le 16 juin. Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les 16 mai, 27 mai et 16 juin. L'avis d'enquête publique paraîtra dans l'Echo Républicain le jeudi 30 avril et dans l'Action Républicaine le 1^{er} mai.
- Qu'une réunion du groupement de commandes concernant les travaux de voirie aura lieu le 18 mai

Mr Guillemet informe le conseil que le site Internet de la commune a été piraté, information reçue du Ministère de l'Intérieur. Une plainte a été portée à la gendarmerie pour qu'une procédure de recherche soit mise en place et le site a été fermé.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 9 juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

~ TM



Les élus, leurs actions...

REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

☒ Commissions communales

Commissions	Dates	Horaires	Ordre du jour
Voirie et réseaux	Mercredi 27 Mai 2009	10 h 45	ZP n°48
Fêtes	Samedi 2 mai 2009	9h00	14 juillet et brocante du 15 août

☒ Commissions intercommunales

	Dates	Horaires	Ordre du jour
Communauté de communes des Portes du Perche			
Commission voirie	20 mai 2009		Mise en place de la compétence « Voirie intercommunale » - définition de l'intérêt communautaire
Appel d'offres	Jeudi 28 Mai 2009	16 h	Crèche Halte Garderie, questions diverses
Bureau	Mardi 2 juin 2009	20h30	Crèche Halte Garderie - Signature des marchés Transports scolaires primaires et maternelles Acquisition des locaux de Québecor Transports piscine pour la commune de Digny Agrandissement du parc aquatique du Perche Maison de santé pluridisciplinaire Economie
Commission finances	Jeudi 11 juin 2009	19h	Modifications budgétaires
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Perche			
Bureau	Vendredi 24 avril 2009	9h30	Compte-rendu des bureaux des 2 et 5 mars 2009-06-08 Plan de dynamisation du Pays du Perche Politique d'accueil / Programme LEADER Organisation du Pays en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 Questions diverses
Syndicat Scolaire Champrond Montireau Montlandon St Victor	19 mai 2009	20h30	Compte rendu de la réunion précédente Car IVECO Convention de transport scolaire avec le Conseil Général Projet de sortie de St Victor par un transporteur privé Compétence transport scolaire par la CdC Prévision des effectifs 2009-2010 Divers
C.C.A.S.	19 mai 2009		Présentation du CCAS à Senonches Rappel des acteurs et fonctionnement.
P.N.R.P.	Samedi 13 Juin 2009	9h30	Approbation du relevé de décisions du comité syndical du 7 février 2009 Mise en œuvre du programme d'action 2009 Affaires diverses Natura 2000 : présentation actions entreprises, apports concrets pour le territoire

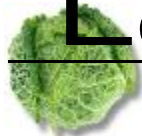
Ö Tous les comptes rendus de ces commissions sont consultables en mairie.

Site internet



Vous l'avez certainement constaté, le site internet de la commune n'est plus accessible. A la demande express du ministère de l'intérieur, notre site a été fermé pour cause de piratage. Nous travaillons actuellement sur sa refonte avec des logiciels plus performants. Le site refait à neuf sera de nouveau à votre disposition d'ici la fin du mois de juin-début juillet. Veuillez nous excuser pour ce désagrément.

La feuille infos



Du côté des associations

0 Association de pêche 0

Bonjour à tous

Les membres de la société de pêche remercient chaleureusement tous les participants pour ce premier concours qui a eu lieu le 30 mai à l'étang du Panama ; 32 pêcheurs ont participé à cette première manifestation sous un soleil radieux. Les mordus du sport ont pu apprécier ce lieu calme agréable, reposant, permettant par l'échange de quelques mots de se connaître d'avantage (chut !!! ça mord...).

Ce concours fut remporté par Monsieur BLOEM (1Kg580) devançant Monsieur GUILLIN Pierre (1Kg240).

La coupe des femmes fut remportée par Mme Monique GUILLIN devançant Mme Thérèse JOURNET.

La coupe des jeunes fut remportée par G. HORTEL devançant Yoan DEBONNE.



Prolongation de la fête de la pêche par notre repas annuel sous tonnelles appropriées, détente, bonne humeur, joie, rires, chansons avec Monsieur Joseph DI VITORIO et sa guitare, telle fut l'ambiance de ce rendez-vous.



Un grand merci pour le dévouement de tous les membres de la société de pêche ; et comme l'a si bien dit Monsieur Pierre de COUBERTIN l'important n'est pas de gagner mais de PARTICIPER, alors venez rejoindre l'association elle reflète, joie bonne humeur, rires, adresse, astuce, détente, repos ... Les membres de la société vous remercient et espèrent vous revoir au prochain concours le 14 JUILLET 2009.

Le Président, Jean TAQUET

Un petit air de culture...

Les enfants du « Petit Théâtre » donneront leur représentation LE MARDI 30 JUIN A 20H15. Ils ont travaillé toute l'année : beaucoup d'exercices ensemble ou individuel, des improvisations...et depuis janvier le travail est concentré sur la préparation de la pièce que vous verrez le 30 juin ; il s'agit de « **La Boite à Malices** », c'est l'histoire d'un petit garçon trop curieux qui arrive dans le monde des fées..... !!!!!

L'entrée sera gratuite pour tous les enfants et 3 euros pour les adultes

Brigitte Wardavoit

^^^

C'est le 20 Juin prochain que le CA d'Un Petit Air de Culture se réunira pour décider des dates de la saison prochaine. Vous pourrez donc trouver toutes ces informations dans le numéro de rentrée de votre « Feuille de chou ».

Mais vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas les représentations que le Petit Théâtre donnera pour fêter ses VINGT ANS les 20, 21 et 22 Novembre prochain. Un évènement exceptionnel qu'il ne faut surtout pas manquer. Le spectacle présentera....37

artistes sur scène, beaucoup des « anciens » ayant répondu « présent » à la demande que nous avons faite à tous de nous rejoindre pour célébrer avec tout le faste voulu cette date historique !!!

Bien sûr l'Association, comme tous les ans vous offrira beaucoup d'autres soirées....mais de tout cela nous reparlerons à la rentrée. En attendant nous vous souhaitons un Joyeux Eté et d'excellentes vacances.

Pour Un Petit Air de Culture
La Présidente, Véronique REAUD

L'Association « **Un Petit Air de Culture** »

**Les enfants du Petit Théâtre
de Champrond-en-Gâtine**
Présentent
Le mardi 30 juin 2009 à 20h15

La Boite à Malices

Salle des fêtes: entrée: 3€ - gratuit pour tous les enfants



et *Un petit air de culture*

Présentent

Nathalie Lhermitte et Aurélien Noël

Répétition musicale publique du spectacle :
Brel de Bruxelles aux Marquises
Au théâtre Déjazet à partir du 18 novembre

Avec :

- **Nathalie Lhermitte**, chanteuse comédienne. A joué dans **Starmania**, **Piaf je t'aime**, **Oliver twist**, **Merlin...**
- **Aurélien Noël**, champion du monde d'accordéon.

« En tournée depuis plus de 4 années avec Jacques Pessis et Aurélien Noël à travers le monde avec Le spectacle « Piaf une vie en rose et noir », j'aime à me ressourcer dans mon Beurepaire dans mon village de Champrond en Gâtine. . . Aurélien m'y rejoint souvent et il nous apparaît comme une évidence d'y vouloir y répéter notre prochain spectacle. . . On voudrait vous faire partager notre amour pour cet artiste qu'est Jacques Brel lors de cette répétition musical d'un soir. . . Que votre venue vous apporte le bonheur que l'on a eu à célébrer cet homme hors du commun. . . Alors, à bientôt »

Nathalie Lhermitte

Le jeudi 16 juillet 2009

à la salle des fêtes de Champrond
à 20h00

P.A.F : 5 €

(reversé à l'école de Champrond en Gâtine)



Association des parents d'élèves

Kermesse et Marché de produits régionaux et d'artisanat
des écoles de Champrond en Gâtine – Montlandon – Saint Victor de Buthon – Montireau

SAMEDI 20 JUIN 2009 A CHAMPROND EN GATINE

A partir de 14h à la salle des fêtes

û *Spectacle des enfants des écoles de Champrond et de Montlandon*

û *Marché de produits régionaux*

û *Mur d'escalade*

û *Ballade à poney*

û *Château gonflable*

û *Divers stands de jeux*

û *Tombola*

û *Buvette et grillades*

û *Stand de l'association des « Petites Mains »*

APIFORM

Bonjour à tous,

Je suis heureux de vous présenter le Stage « Du côté de chez Soi »
qui sera organisé à Champrond en Gâtine DU 15 AU 19 JUILLET 2009.

Nous vous proposons, en 5 jours, d'explorer et de développer les 4 dimensions de notre Etre :
le corps, le mental, l'émotionnel et l'énergétique pour cheminer sur la voie du bien être
et du développement de qui nous sommes.

VOUS POURREZ EN SAVOIR PLUS SUR CE STAGE ET SUR LES FORMATEURS EN VISITANT NOTRE SITE A CETTE
ADRESSE : [HTTP://WWW.APIFORM.NET/SOL.HTML](http://www.apiform.net/sol.html)

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.
A bientôt ! *Alfred Perrin* - 06 10 01 78 44 - www.apiform.net

Commission des fêtes ¥

Remerciements du Repas de Printemps

Pour son dernier repas de printemps, Francis et son équipe du Sébastopol nous a une dernière fois ravi le palais.
La commission des fêtes les remercie vivement et souhaite la bienvenue à ses successeurs.

→ Fête nationale du 14 juillet

... DU NOUVEAU POUR CETTE ANNEE

À Le 13 juillet

A partir de 19h00 à la salle des fêtes :

- pot de l'amitié des champronnais offert par la municipalité,
- remise des récompenses des maisons fleuries.

La soirée se poursuivra par :



- un repas à 20h00*,
- la retraite aux flambeaux à 22h30,
- le feu d'artifices à 23h00,
-

pour se terminer par le bal avec l'orchestre « Saga music »

À Le 14 juillet

^ de 7h30 à 11h00 : Concours de pêche (truites offertes par la municipalité) – Récompenses diverses.

^ de 15h00 à 17h00 : Rendez vous sur la place du Panama où des jeux gratuits pour adultes et enfants vous seront proposés. Buvette, glaces et gâteaux.

^ 15 août : brocante de la ST SAUVEUR

BROCANTE ET VIDE GRENIERS – ART ET ARTISANAT

A la salle des fêtes et sur le terrain de foot,

ð de 7 heures à 18 heures - *Emplacement : 2 € le mètre*
Buvette et restauration sur place.

La présidente de la commission, Marie France BEAUCHET (02.37.49.86.67)

Le saviez-vous?

La commune de Champrond en Gâtine possède 13,3 km de voirie communale (goudronnée), 26 km de chemins ruraux et 15 km de vallées agricoles à entretenir.

Menu

**DU REPAS DU 13
JUILLET***

Crudités variées

Poulet au cidre et sa garniture

Salade fromage

Tarte aux pommes

Café

10 € par personne - 5 € (- 10 ans)
Sans boissons



Du côté des commerçants et artisans

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (contact@champrond-en-gatine.org)

Salon de coiffure

FERMETURE ANNUELLE



Odile' Tiff

33 Place de l'Eglise
28240 Champrond-en-Gâtine

Tél : 02.37.49.81.73

Û du Samedi 4 juillet a 16h
au Lundi 20 Juillet inclus
Û et du Samedi 22 aout a 16h
au lundi 31 août inclus

Fermeture hebdomadaire le mercredi après midi

Le Sébastopol

**Changement
de propriétaires**

Monsieur et Madame
PASCAL Eric et Valérie
ont repris le Bar-Restaurant
« Le Sébastopol »

Heures d'ouverture :

R Tous les jours sauf lundi et jeudi soir

R Fermé Dimanche toute la journée sauf :

réservation pour repas de famille, Baptême, anniversaire, et réunions particulières.



Les dates à retenir

Û LE SAMEDI 20 JUIN – Kermesse annuelle – Association des parents d'élèves

Û LE MARDI 30 JUIN – Théâtre des enfants – Association « Un ptit air de culture »

Û DU LUNDI 6 AU VENDREDI 10 JUILLET – Activités en milieu rural

Û LES LUNDI 13 ET MARDI 14 JUILLET – Fête nationale

Û LE JEUDI 16 JUILLET – Brel de Bruxelles aux Marquises

Û LE SAMEDI 15 AOUT – Brocante de la Saint Sauveur

Etat civil

Les mariages

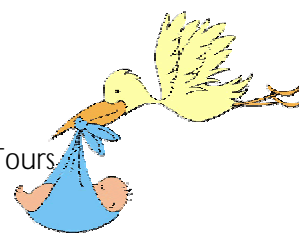
FERREIRA SILVA Daniel et BARATTE Nathalie
(domiciliés aux Orgeries)
Le 04/04/2009 à Champrond en Gâtine

PICHEREAU Raymond et Georgette
NOCES DE DIAMANT (60 ANS)
(domiciliés à Beaurepaire)
Le 02/05/2009 à Champrond en Gâtine

TISSIER Gilbert et VERDELET Monique
NOCES D'OR (50 ANS)
(domiciliés Grande rue)
Le 30/05/2009 à Champrond en Gâtine

Les naissances

- BELLER Jean,
le 08/05/2009 à Chambray les Tours



Les décès

- COLIN Renée veuve MILLET,
Décédée à l'âge de 92 ans le 02/06/2009 à La Loupe
Domiciliée route de la Loupe

Du côté des petites annonces

Si vous souhaitez passer une petite annonce,
envoyer la par mail à contact@champrond-en-gatine.org
ou bien déposez là en mairie.

Ö A LOUER

CHAMPROND EN GATINE – **Logement F2 Centre bourg**
Possibilité de deux chambres – Refait à neuf.
Libre de suite.

Loyer 320 €+ 15 €de charge.
Tél. : 06.67.96.03.96

Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine

(3^{ème} partie)

L'ECOLE



Dessin Abbé Fottier

MAISON-MÈRE DES FILLES DE SAINT-PAUL à la fin du XVIII^e siècle
Anciennement rue St-Maurice; actuellement 13 rue du Bourgneuf

Centre de formation des sœurs de saint Paul à Chartres

Cinq ans plus tard, en 1839, une nouvelle interruption scolaire et hospitalière est menaçante attendu que la municipalité a supprimé deux cent cinquante francs sur les gages des sœurs. De son côté, la supérieure de Chartres avait écrit au préfet d'Eure et loir son intention de fermer sans retard si le conseil municipal persistait dans son attitude. Nouvelle pétition des champronnais et lettre de la comtesse de Bufty (29 09 1839) dans laquelle il ressort que le maire et son conseil ne voulaient qu'une chose : "être débarrassé de ces béguines le plus tôt qu'il se pourra". Les cours furent suspendus. L'école rouvrit en décembre 1843. Elle devint communale en 1870.

Pendant qu'un maire sectaire disputait ainsi à deux servantes un morceau de pain, l'Académie Française rendait un magnifique hommage à Melle Dieuxit une vieille serveuse des châtelains de Villebon. Une ancêtre de ces derniers, en la personne de la marquise de l'Aubespine a fondé, en 1764, l'œuvre chrétienne de Champrond en Gâtine.



La feuille pratique

Les services communaux et intercommunaux

≈ Mairie de Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

P modifier votre adresse sur votre carte d'identité,

P vous inscrire sur la liste électorale

P nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.

P inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

è *Recensement Militaire*

Le recensement militaire est obligatoire, pour les garçons comme pour les filles, dans les 3 mois suivant leurs 16 ans. Toute personne recensée, lorsqu'elle aura atteint 18 ans, est automatiquement inscrite sur la liste électorale de la commune de résidence. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

è *Inscription Liste Electorale*

Si vous habitez Champrond depuis peu et souhaitez voter sur cette commune, veuillez vous présenter en Mairie avant le 30 décembre, pour compléter le document d'inscription. Sans aucune autre formalité, vous serez automatiquement radié(e) de la commune ou vous étiez inscrit(e) auparavant.

≈ Les déchetteries ≈

à Horaires d'ouverture

ETE : du 1^{er} Mars au 31 Octobre

COURVILLE SUR EURE

Lundi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 14 h 00 à 19 h 00
Jeudi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Lundi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

SENONCHES

Mardi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 9 h 00 à 12 h 30
Vendredi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

SAINT-ELIPH

Mardi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

≈ Ramassage des ordures ménagères ≈



Le jour hebdomadaire du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est le vendredi. Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain*. Il est conseillé de sortir ses poubelles la veille au soir. Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* samedi 18 juillet.

≈ Location de la salle des fêtes ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Bibliothèque municipale ≈

Mesdames Bigeault et Zani

vous attendent le samedi matin de 10h à 12h

à la bibliothèque municipale dans les locaux de la mairie.

Vous y disposerez gratuitement de nombreuses références. Si la bibliothèque ne dispose pas du livre que vous souhaitez lire, elle peut l'emprunter auprès de la bibliothèque départementale en lui communiquant le nom de l'auteur, le titre et l'éditeur de l'ouvrage.



≈ Service d'eau potable et d'assainissement ≈

Ö Calendrier des relevés des compteurs d'eau potable.



**Commune de
Champrond - en - Gâtine**

Si vous êtes absent le jour de la relève, Vous pouvez nous communiquer votre index dans les 24H suivant la date indiquée.
Mairie de Champrond-en-Gâtine 02 37 49 80 20.

Dates Période			Dates Période			Dates Période								
L' Rue de l'	A	Aiguillon	24-juin	1 journée	Le Bois La Rue de la	G	Gilet	25-juin	1 journée	Ruelle de Rue du Rue du Ruelle du Rue du Ruelle du	P	Panama	23-juin	1 journée
		Arcade	25-juin	1 journée			Graiserie	24-juin	1 journée			Perche	25-juin	1 journée
Route de Le Grand Le Petit	B	Beaurepaire	23-juin	1 journée	Les Route d'	H	Huberts	24-juin	1 journée	Grande Rue des La	R	Rue (D923)	22-juin	1 journée
		Beauvais	24-juin	1 journée			Illiers	23-juin	1 journée			Rosiers	23-juin	1 journée
		Beauvais	24-juin	1 journée			La Loupe	23-juin	1 journée			Suarderie	24-juin	1 journée
Rue du Rue de la Route de Les	C	Château d'Eau	25-juin	1 journée	Route de Bois Grand Bois Petit Bois Rue de Saint Rue du La Rue de la	L	Landry	24-juin	1 journée	Rue de la Le Les Les Les	S	Tour	23-juin	1 journée
		Chaussée	23-juin	1 journée			Landry	24-juin	1 journée			Tourcheronde	24-juin	1 journée
		Combres	23-juin	1 journée			Landry	24-juin	1 journée			Valdon	24-juin	1 journée
		Cornets	24-juin	1 journée			Laurent	25-juin	1 journée			Ventes	24-juin	1 journée
Route	D	Départementale 923	24-juin	1 journée	Rue du La Rue de la	M	Muid	25-juin	1 journée	Z.A	Z	Z.A D923	23-juin	1 journée
							Lucasserie	25-juin	1 journée					
Place de l' Rue de l' Rue de l' L'	E	Eglise	23-juin	1 journée	La Le Rue du Les	O	Orgeries	24-juin	1 journée					
		Empire	25-juin	1 journée										
		Etang	23-juin	1 journée										
		Etang Chaud	24-juin	1 journée										
Rue de la Allée de la Rue de la	F	Fontaine	23-juin	1 journée										
		Forêt	24-juin	1 journée										
		Foucauderie	25-juin	1 journée										

INFORMATIONS :

Nous vous remercions à l'avance de nous faciliter l'accès au compteur (Fosse dégagée, Chien attaché, Portail ouvert, ...). Si votre compteur se situe sur la voie publique ou s'il est accessible, votre présence n'est pas obligatoire.
Notre agent est équipé d'un badge officiel (Service des eaux Champrond en Gâtine)

Ö Opération collective de vidanges de fosses septiques

Il vous est proposé de regrouper les vidanges des fosses septiques et bacs dégraisseurs de vos installations d'assainissement non collectif. Afin de pouvoir consulter des sociétés de vidangeurs et de connaître leurs tarifs dégressifs, **il est nécessaire de recenser le nombre de foyer intéressé**. Pour cela, merci de remplir le coupon ci-joint et de le déposer en mairie avant le 20 juillet 2009. Les tarifs vous seront transmis dès qu'ils seront connus.

Ö Station d'épuration des eaux usées

NOUVEAU RAPPEL : Ne jetez pas dans les toilettes et dans les éviers :

des cotons tiges, des serviettes périodiques, des blocs nettoyants (genre harpic, canard WC...), des mouchoirs jetables (non dégradables), des ficelles, des papiers absorbants, des lingettes ménagères ...

la station d'épuration peut être endommagée et les pompes notamment bloquées...

ce qui s'est produit ces derniers mois et plusieurs fois !!!!!

Nous vous rappelons également que les huiles (même alimentaires) ne doivent non plus, être rejetées dans le réseau de collecte des eaux usées. **MERCI D'AVANCE POUR VOTRE BIENVEILLANCE**

≈ Divers ≈

🌀 Animations d'été en milieu rural

La deuxième semaine de juillet, auront lieu des ACTIVITES SPORTIVES (roller et escalade) pour enfants et adolescents à proximité du terrain de foot. Ces activités sont gratuites et encadrées par des éducateurs diplômés.

Numéros, infos et permanences utiles

🌀 Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins...

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX BRUITS N° 1052 EN DATE DU 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

🌀 Les animaux ...

I- Règles générales de détention d'un animal

Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son logement à condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et ses voisins et de non-nuisance à autrui.

Ne transformons pas nos animaux en objets de nuisances. Respectons le droit d'autrui à la sécurité et à la tranquillité.

-Les règles de salubrité impliquent que les locataires ou propriétaires d'un logement ne doivent pas transformer celui-ci en ménagerie, zoo ou basse-cour pouvant engendrer des maladies, des nuisances aux voisins ou des dégradations des lieux.

- Le fait d'acquérir un animal domestique ou apprivoisé implique des obligations d'ordre sanitaire : visites régulières chez le vétérinaire pour les vaccinations obligatoires.

- Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par celui-ci à autrui (article 1385 d 25 civil) : cela implique qu'il doit souscrire une assurance « responsabilité civile » pour dommages causés aux tiers.

II- Animaux dangereux

Si votre animal est susceptible de présenter un danger pour vos voisins, vous devrez prendre des mesures pour prévenir ce danger et éviter des accidents.

En cas d'inexécution, le maire peut prendre un arrêté pour ordonner le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. Les frais seront à votre charge.

Après huit jours de détention, si aucune mesure n'est prise, le maire peut ordonner, après avis d'un vétérinaire, l'euthanasie de l'animal (Article 1° Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999).

Un voisin qui se sent menacé par la présence d'un animal dangereux dans l'immeuble, peut demander au maire d'intervenir

III- Chiens dangereux

Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 (JO du 7 janvier)

Arrêté du 21 avril 1999 (JO du 30 avril)

1°/ Quels sont les types de chiens dangereux ?

La Loi prévoit 2 catégories de chiens dangereux :

1 ère catégorie : les chiens d'attaque qui sont :

- les Staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF (*Livres des Origines Français*)
- les American Staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF
- les Mastiff ou boerbulls
- les Tosa qui ne sont pas inscrits au LOF

2 ème catégories : les chiens de garde ou de défense qui sont :

- les Staffordshire terrier inscrits au LOF
- les American staffordshire terrier inscrits au LOF
- les Rottweiler
- les Tosa inscrits au LOF



2° / Quelles sont vos obligations si vous détenez ces types de chiens ?



Vous devez :

- leur faire faire un vaccin antirabique
- à partir de janvier 2000, faire stériliser par le vétérinaire tous les chiens de 1^{ère} catégorie
- Prendre une assurance « responsabilité civile » pour les éventuels dommages que pourraient causer ces chiens aux tiers
- Faire une déclaration à la mairie de détention de ces chiens

- Eviter d'amener les chiens de 1^{er} catégorie dans les transports en commun, les lieux publics (sauf la voie publique, ou vos chiens doivent être muselés et tenus en laisse)
- Museler et tenir en laisse vos chiens de 2^{ème} catégorie si vous les amenez dans les transports en commun ou les lieux publics.

3° / Qui peut détenir ces chiens ?

26

- toute personne âgée au moins de 18 ans
- toute personne qui n'est pas majeure en tutelle, sauf autorisation spéciale du juge des tutelles
- toute personne n'ayant pas été condamnée pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire
- toute personne dont la propriété ou la garde d'un chien n'a pas été retirée.

IV / Chiens et chats errants

Lorsque vous voyez des chiens et des chats errants dans les rues, merci de contacter la mairie (02.37.49.80.20), ou le Maire Eric Legros (06.14.17.86.47), ou le premier adjoint Philippe Guillemet (06.12.46.69.76), ou le second adjoint Denis Granger (06.77.01.60.76) ou le troisième adjoint Jean Taquet (02.37.37.35.36).

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.

À Numéros utiles

SECURITE :		HOPITAL MAISON DE RETRAITE LA LOUPE :	
S.A.M.U	15	02 37 29 33 11	
POMPIERS	18	CHIRURGIENS – DENTISTES LA LOUPE :	
GENDARMERIE	17	Cabinet du Docteur SACCENTI	02 37 81 05 12
MEDECINS DE LA LOUPE :		KINESITHERAPEUTES LA LOUPE :	
Docteur Daniel BIGARD	02 37 81 21 18	Cabinet BLANCHET – COUSIN	02 37 81 13 92
Docteur Michèle CASADEI-PUIS	02 37 81 21 18	Cabinet LAUNAY (Ostéopathe)	06 67 92 22 53
Docteur Philippe PUIS	02 37 81 21 18	Cabinet Gilles TOULEMONDE	02 37 81 30 11
Docteur Jacques LYSZLIEWICZ	02 37 81 17 48	OPTICIENS LA LOUPE :	
Docteurs Monique et Roger SERRY	02 37 81 19 46	Ph. JAMET, Optique du Gros-Chêne	02 37 81 16 19
Docteur Léonardo WOLFRUM (Ostéopathe)	02 37 29 95 20	Optique PIGEARD	02 37 81 07 12
INFIRMIERES DE LA LOUPE :		VETERINAIRE :	
Cabinet Mesdames : BRIEND – DUPIN	02 37 81 04 88	Dr. Joseph RWANYAGAHUTU	02 37 81 04 66
Cabinet V. DOLLEANS	02 37 81 06 58	ENSEIGNEMENT :	
Cabinet C. GONSARD	02 37 81 09 04	Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
PHARMACIENS DE LA LOUPE :		Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Pharmacie CENTRALE	02 37 81 19 89	SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA LOUPE	
Pharmacie de l'ETRIER	02 37 81 13 19	02 37 81 24 00	
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA LOUPE :		COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE	
10, Place Vauban	02 37 81 30 00	02 37 81 29 59	
AMBULANCES LA LOUPE :		SNCF	
Ambulance Assistance Secours		36 35	
SARL LE VERN	02 37 81 24 59		
Ambulances Loupéennes	02 37 81 15 66		

À Permanences

Association / organisme	Responsable	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)		Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59 Fax : 02 37 81 14 51
ASSEDIC		Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)		Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
Conseiller Général	Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 81 10 20
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)		4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet septembre-novembre	Mairie 15h30 – 16h30 La Loupe	
P.A.I.O Mme Lasne	Mme Haudebourg	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Mme Prioville	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS		1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA		S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE		Du Lundi au jeudi Fermé le vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77

SYNDICAT D'INITIATIVE		Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Rue du Château La Loupe	02 37 81 24 00
------------------------------	--	----------------------------------	----------------------------	----------------

Ä « Transbeauce à la Demande »

3 jours par semaine, entre 9h et 17h, vous vous déplacez à la demande
Ö Arrondissement de Nogent le Rotrou : Mardi, Jeudi et Samedi.

Sur simple appel, au plus tard la veille avant midi, vous réserver votre voyage et nous venons vous chercher chez vous, pour vous conduire à la destination.

Transbeauce Eure & Loir
Ca crée des liens d'être euréliens

Transbeauce Eure & Loir
Ca crée des liens d'être euréliens

Avec Transbeauce à la demande maintenant c'est 3 fois plus simple...

- 1 VOUS TÉLÉPHONEZ**
- 2 NOUS RESERVONS VOTRE DÉPLACEMENT SOIT ALLER OU ALLER/RETOUR**
- 3 NOUS VENONS VOUS CHERCHER**

Sur simple appel téléphonique, notre équipe vous renseigne et réserve votre transport. Celui-ci doit être effectué au plus tard la veille de votre déplacement avant midi, de 9h00 à 17h00 du lundi au samedi.

0 825 00 28 29
Prix d'un appel local

Transbeauce à la demande
Eure & Loir
Ca crée des liens d'être euréliens

Vous téléphonez... et de chez vous, nous vous conduisons à destination*

NOUVEAU !
à partir du 8 SEPTEMBRE
TRANSBEAUCE À LA DEMANDE
DESSERT L'ARRONDISSEMENT
DE CHATEAUDUN

Avec "Transbeauce à la demande" se déplacer c'est vraiment plus facile !

0 825 00 28 29
Prix d'un appel local

www.transbeauce.fr

Transport accessible aux personnes à mobilité réduite

Design : www.gispe.fr - 042207

Les mots croisés de Guy DEMANGE

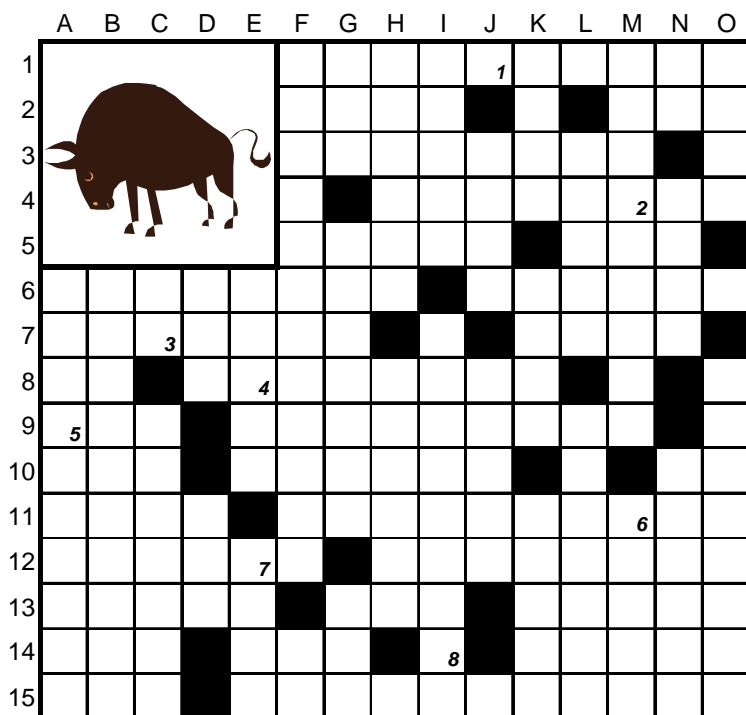
SOLUTION DE LA GRILLE N°18

Le mot caché est : POMPETTE ☹

GRILLE N° 19 ☹

Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante : « Apte aux singeries »

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---



VERTICALEMENT

- Pissenlit (3 mots).
- Elle sert pour débarrasser les plantes ou les céréales des petites pierres.
- Soldat américain – Qui appartiennent aux champs.
- Marque le temps à l'envers – Possédée.
- Ancienne ville de Cappadoce – Empereur.
- Branche constituant le rameau le plus important d'un arbre – Pronom personnel.
- Rivière suisse – Fatigué – Nerveusement actif.
- Sillon pour recevoir des semis – Ancien nom d'Haïfa.
- Il ne faut pas la ménager dit-on – Science des raisonnements mathématiques.
- Dans l'arrondissement de Bourges – Affluent du Var.
- De corso ou d'assaut – Poète allemand né à Sommersdorf (1751 – 1826) – Ville des U.S.A.
- Il peut être bleu – Certaines « Couronnes d'Or » étaient ainsi chez les romains.
- On la payait aux funérailles – Obstruction de l'intestin.
- Adjectif possessif – Excepté – Epée longue et étroite.
- Appât – Parlas avec volubilité.



HORIZONTALLEMENT

- On l'appelle aussi la pyrale des pommes.
- Détestée – Etendue d'eau.
- Qui ressemble à l'argile.
- Très chère.
- Eplucher – Fleuve de l'Afrique ouest.
- Il présente une altération de vivante – Dans l'Eure.
- Pièce florale insérée au des l'ovaire – Fusion d'une garr d'une gamète femelle.
- Négation – Servent à la pêche.
- Adverbe – Révulsif.
- Très serré – Tué par Achille – Phon : descendu.
- Va à l'aventure – Redevendra florissant.
- Ingénieur français né à Belize (1847 – 1916) – Relatives au produit de la conception.
- Myriapodes – Presqu'une vague – Petites îles.
- Salé – Le chien est celui de l'homme – En face de Gibraltar.
- Apparus – Exprimasses .

